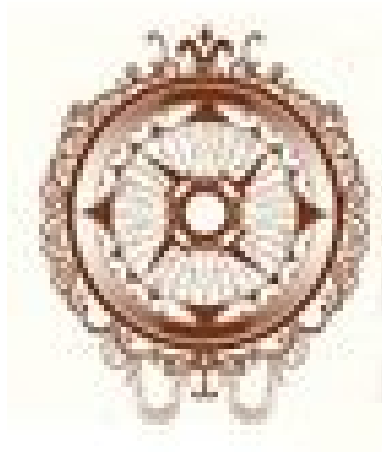


<http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article278>



Enfants trouvés et abandonnés (2ème partie)

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Lieux d'histoire -



Date de mise en ligne : jeudi 13 avril 2017

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Situation des enfants trouvés ou enfants abandonnés au cours des siècles

.....

3) Les nourrices au XVIII ème siècle

« la mise en nourrice est « l'allaitement des nouveaux-nés par une femme requise à cet effet ... »

La mise en nourrice :

Cette pratique s'est développée à partir du XVIIe siècle et ce, dans les centres urbains en priorité.

Au XVIIIe siècle, en France, un phénomène de grande importance se développe : la mise en nourrice. Ce phénomène se voit surtout dans les villes avec les bourgeoises et femmes d'artisans qui envoient leurs enfants dans les villages environnants. Les bourgeoises se doivent de ménager leur corps. Au 17ème siècle, l'allaitement se décrivait ainsi : nourrir est une charge pour les femmes qui veulent conserver leur beauté.



Le mari non plus n'aime pas voir sa femme allaiter : depuis qu'elle est enceinte, elle est devenue sacrée et l'église la rend taboue, il ne la touche donc plus.

Ainsi, entre la grossesse et la durée de l'allaitement, la femme est intouchable pendant plus de deux ans. Il est donc, si la famille a les ressources, plus commode d'envoyer le nouveau-né en nourrice à la campagne.

A cette époque, l'offre de nourrices venues de la campagne est importante, ce qui rend le coût de la mise en nourrice relativement abordable. Pour les artisans, il est plus rentable de donner son enfant en nourrice, la mère ne cessant de travailler avec son époux engendre une perte d'argent moindre que si elle restait à le nourrir.

Les critères sont différents selon les couches sociales. L'hôpital en général place les enfants abandonnés chez une nourrice au fin fond d'un village perdu.



Nourrir est un moyen de gagner de l'argent chez les femmes pauvres. Par contre, les bourgeois peuvent se permettre de choisir leur nourrice. Les conséquences de cette mise en nourrice : une surmortalité infantile très élevée. En règle générale, les nourrissons périront en grande majorité dans les premiers mois de "nourrissage". Les conditions de vie des bébés sont plus que précaires, les soins inexistant

> >

A Paris en 1780, par exemple, sur les 21 000 enfants nés cette année-là, seuls 1 000 enfants sont nourris par leur mère.

Sur 833 bébés abandonnés à Rouen de 1783 à 1789, 90,8% meurent avant un an (Bardet, 1973). Il y a 71% de mortalité chez les enfants mis en nourrice, 15% chez ceux allaités par leur mère.

<i>Années.</i>	<i>Nombre des Enfants Exposés</i>
1670.....	312.
1680.....	890.
1690.....	1504.
1700.....	1738.
1710.....	1698.
1720.....	1441.
1730.....	2401.
1740.....	3150.

1741.....	3388.
1742.....	3163.
1743.....	3099.
1744.....	3034.
1745.....	3234.
1746.....	3274.
1747.....	3369.

Il existe des fortes disparités géographiques : ainsi les enfants survivent mieux en Normandie ou en Lorraine (deux régions au niveau économique et au taux d'alphabétisation plus élevés)

A cette période, un bébé sur quatre mourait avant son douzième mois et un bébé sur deux seulement arrivait à

atteindre l'âge de l'adolescence.

La mise en nourrice des jeunes bébés fut au XVIII ième siècle une grande cause de la mortalité infantile.

> >

Mais quelles sont les raisons d'une telle surmortalité ?

Elles sont multiples :

D'abord les aléas du transport des enfants, conduits loin de chez eux par des « meneurs » qui s'en occupent mal. Les conditions de transport sont effroyables en particulier pour les petits recueillis dans les hôpitaux. Le « meneur » les installe dans des carrioles ou dans des paniers placés sur son cheval Ils laissent les bébés dans le froid. Ils périssent sous les roues des chariots en tombant.

Le plus souvent, s'il a survécu au voyage, l'enfant se retrouve loin de ses parents naturels et en compagnie de plusieurs autres petits enfants car la nourrice a souvent plusieurs pensionnaires pour augmenter ses revenus. Certaines familles paysannes sont des professionnelles de l'allaitement mercenaire et il est ahurissant de voir les enfants mourir chez les mêmes nourriciers sans que cela n'entrave le mouvement.

Il y a également les nourrices qui allaitent parfois aussi leur propre enfant : elles ont alors moins de lait pour l'enfant placé. Elles recourent alors à l'allaitement artificiel (lait d'animaux, vache etc..) à l'aide d'une corne percée d'un trou ou à des bouillies ; une alimentation inadaptée pour des nourrissons.

Même des veuves sont nourrices et donc dans l'impossibilité d'allaiter.

Sans compter les mauvaises conditions d'hygiène de la vie paysanne (cohabitation avec les animaux, fumier ...) ou le manque de surveillance (elles vont au champs, ramassent du bois ... et laissent le bébé seul à la maison).



Même le sommeil peut être dangereux. Les bébés dorment dans des sacs suspendus aux murs et parfois aussi dans le lit même de la nourrice qui quelquefois en écrase un dans son sommeil.

Elles soignent elles-mêmes l'enfant quand il est malade au lieu d'appeler le médecin.

> >

Fin XVIIIème les médecins, inquiets de la situation catastrophique du nouveau-né, engagent une campagne

pour l'allaitement maternel. Parallèlement, les savants s'intéressent de plus en plus à l'alimentation artificielle à base de lait d'animaux. On envisage une approche scientifique de la nutrition.

Les ordonnances Royales :

Le 29 janvier 1715, une ordonnance royale faisait défense aux nourrices, en cas de grossesse ou de toute autre maladie, de prendre ou recevoir chez elles des enfants pour les allaiter, sous peine du fouet et de 50 livres d'amende, payables par leurs maris.

Une ordonnance de 1724 défend aux nourrices « d'avoir deux nourrissons à la fois, sous peine de l'amende et du fouet. »

Le 1er juin 1756, une sentence du Châtelet de Paris fait défense à toutes les nourrices « de mettre coucher à côté d'elles, dans le même lit, les nourrissons confiés à leurs soins, sous peine d'une amende de 100 livres pour la première fois, et d'une punition corporelle exemplaire en cas de récidive. »

En 1757, nouvelle sentence qui interdit aux nourrices, sous peine du fouet et de 50 livres d'amende, « de prendre des nourrissons étant enceintes, » et qui leur prescrit, dans le cas où cela leur arriverait, « d'en prévenir aussitôt les parents. »

Une autre ordonnance de 1762 défend enfin aux nourrices « de se charger de nourrissons avant le sevrage de leur

Enfants trouvés et abandonnés (2ème partie)

La deuxième famille nourricière est Anne Letellier (Tellier) , épouse de François Dubost, journalier. Ceux-ci ce sont mariés le 24/11/1740 à Nesle Normandeuse. Des enfants naissent entre 1752 et 1765.

Deux enfants placés décéderont : François Louis Monny le 3 avril 1775 et Marie Geneviève Madeleine Dubuisson le 22 mai 1775 ; cette dernière âgée de 7 ans.

> >

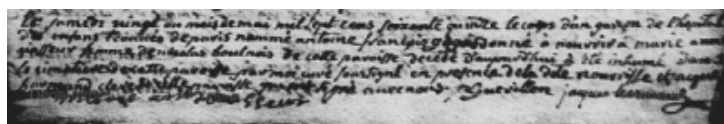
La troisième famille nourricière est Marie Anne Vasseur, épouse de Nicolas Boulnois, journalier, mariés avant 1774. Cinq enfants naîtront du couple :

Nicolas le 24 mai 1774 décédé à l'âge de 9 ans ; Claude Nicolas le 6 février 1777 décédé le 23 juillet 1777 ; deux jumeaux le 24 juillet 1778 et Pierre décédé le 30 septembre 1778 et Charles décédé le 13 septembre 1778 ; un enfant ondoyé né le 6 février 1780, décédé le 7 février.

On constate que l'ensemble des enfants du couple décèdent en bas âge !

8 nourrissons seront inhumés entre 1775 et 1777 :

Sébastien Delacroix le 10 avril 1775 ; Germain Ferrement le 5 mai 1775 ; Antoine François Gogois le 20 mai 1775 ; François Joseph Davas le 13 juillet 1775 ; Louise Legrand le 21 juillet 1775 ; Gertrude Grenier le 15 mars 1777 et Jean Narse le 16 juillet 1777.



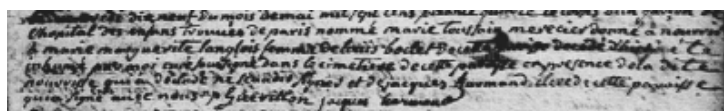
> >

La quatrième famille nourricière est Marguerite Langlois , épouse de Louis Boclet, garçon meunier, journalier, mariés avant 1770. Quatre enfants naîtront du couple :

Marie Jeanne Catherine le 6 novembre 1770 décédée le 5 mars 1772 ; Jean le 29 mai 1773 ; Pierre le 23 février 1779 et Marie Marguerite le 17 novembre 1782.

3 nourrissons seront inhumés entre 1773 et 1775 :

Pierre Louis Simon le 19 novembre 1773 ; Marie Toussaint Mercier le 19 mai 1775 et Léopold Sillier le 21 novembre 1775.



> >

La cinquième famille nourricière est Marguerite Olivier, épouse de Nicolas Cailleux, garde moulin, mariés le 24 mai 1757 à Nesle Normandeuse. Deux enfants naîtront du couple :

Pascal le 21 décembre 1770 et François le 14 juillet 1773.

Un seul nourrisson sera inhumé: Marie Marguerite Nival le 18 octobre 1775.

> >

La sixième famille nourricière est Catherine Morin, épouse Nicolas Roussel, journalier décédé en mars 1777. Cinq enfants naîtront du couple :

Catherine née en 1667, décédée le 2 mai 1773 ; François le 5 juillet 1770 ; Jean Baptiste le 5 juillet 1772 ; Pierre pascal le 14 avril 1774 et un enfant de deux mois décédé le 25 janvier 1777.

Un seul nourrisson sera inhumé le 12 janvier 1777 : François Ferdinand Delamotte.

> >

La septième famille nourricière est Geneviève Trehet, épouse Philippe Herbet, manouvrier. On trouve une naissance, Nicolas le 30 juin 1779 qui décédera le 28 novembre 1780.

Douze nourrissons ou jeunes enfants seront inhumés entre 1777 et 1784 :

Nicolas Antoine le 23 décembre 1777 ; Geneviève Louise Moineau le 6 février 1778 âgée de 15 jours ; Thérèse Geneviève Boucher le 27 février 1778 ; Marie Perrier le 9 mars 1779 âgée de deux ans ; Charles François le 27 novembre 1779 âgé de 15 jours ; Marie Louise le 16 novembre 1780 âgée de 30 jours ; Henriette Elizabeth le 25 novembre 1780 âgée de 10 mois ; Louis le 25 décembre 1780 âgé de 15 jours ; Pierre Joseph Petit le 1 mars 1781 âgé de 15 jours ; Antoine Leault le 11 novembre 1782 ; Noël le 22 janvier 1783 âgé de 5 semaines ; Ambroise henri Dupuis le 31 janvier 1784 âgé de 3 ans.



F, Renout

Archives départementales, recherches personnelles